SAVIGNY ÉGALITÉ

PRÉSIDENTE D'HONNEUR MADAME GILBERTE LAVIT †



DES CLASSES POUR NOS ENFANTS

SAVIGNY-EGALITE a entamé une campagne d'affichage pour sensibiliser l'opinion savinienne au problème auquel sont confrontés bon nombre de parents des écoles primaires de Savigny et qui va toucher rapidement l'ensemble de la population scolaire.

Depuis des années, nous dénonçons :

- d'une part l'urbanisation débridée et ses multiples conséquences
- d'autres part l'absence totale de politique scolaire.

Aujourd'hui, la Mairie prend des mesures tout à fait intolérables pour pallier ses propres carences. En particulier, elle supprime les dérogations comme s'il s'agissait de privilèges. Les enfants qui ont commencé leur scolarité dans une école en sont chassés sans qu'il soit tenu compte de la nécessaire continuité pédagogique. pourtant la continuité scolaire est une exigence reconnue par des textes officiels. Ainsi, en matière de frais de scolarité, les mairies des communes de résidence sont tenues de les régler aux communes d'accueil même lorsqu'elles ont de la place, quand il s'agit de maintenir les enfants dans la même école.

Voilà le résultat auquel est conduite l'actuelle municipalité. Au lieu de se saisir des lois de décentralisation de 1982 pour améliorer le service éducatif, elle le détériore.

L'inquiétude est d'autant plus grande qu'elle s'est refusée jusqu'à présent à faire le point sur les listes d'attente et à faire part de ses intentions quant aux modifications des secteurs scolaires.

Ce que nous attendons de la mairie :

- l'assurance que tous les enfants qui viennent d'arriver à Savigny seront scolarisés dans l'école la plus proche de leur domicile.
- qu'aucun enfant ayant commencé sa scolarité dans une école ne soit déplacé.
- que les éventuels redécoupages des secteurs se fassent dans la transparence (accès aux dossier des Fédérations de Parents d'élèves). Il faut de ce point de vue, éviter ce que, dès 1985, M. Baillon, dans son rapport sur la désectorisation, appelle la constitution des collèges ghettos. (Ainsi le déplacement systématique des enfants de Chateaubriand vers Kennedy aurait pour résultat de faire du collège Mermoz, un collège ciblé sociologiquement. On connaît les conséquences de ce type de regroupement).
- que les constructions nécessaires soient rapidement entreprises pour éviter que les problèmes soient réglés au coup par coup en déplaçant les enfants d'école en école en fonction des capacités du moment.

Lorsque les effectifs nombreux sont prévisibles, il faut prendre les mesures qui s'imposent. C'est le cas de le l'école Louise Michel avec l'existence de la ZAC (1600 habitants). Le programme que nous avons publié en 1989 aurait évité ce qui s'annonce pour beaucoup de familles comme une pénible épreuve.

Mais l'heure n'est pas au règlement de compte. Le maire peut encore se ressaisir . SAVIGNY-EGALITE mettra tout en oeuvre pour qu'il en soit ainsi.